

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

LETTRE ENVOYÉE AUX DÉPUTÉS

24 novembre 2017

DÉPUTÉ(E)
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA

Objet : Renforcement de la Loi sur les armes à feu

CHER(E) DÉPUTÉ(E)

Le collectif PolySeSouvient est constitué d'étudiants et de diplômés de l'École Polytechnique ainsi que des proches de victimes de la tragédie du 6 décembre 1989 qui appuient un meilleur contrôle des armes. Nous collaborons également avec d'autres familles qui ont perdu des êtres chers ou qui ont elles-mêmes subi des traumatismes par balles, notamment en lien avec les tueries au Collège Dawson et à la Mosquée de Québec.

Notre mission est simple : minimiser les accidents, suicides, homicides, menaces et autres crimes reliés aux armes à feu. Ayant témoigné ou vécu la souffrance que peut causer une arme à feu lorsqu'elle tombe en de mauvaises mains, il nous incombe d'intervenir dans le débat entourant le contrôle des armes et, ce, de manière à défendre le droit des citoyens à la vie et à la sécurité. Nous sommes motivés par notre ferme volonté d'empêcher d'autres familles de vivre la peine et la souffrance causées par des tragédies évitables.

Et bien que nous ne soyons pas des experts en matière de sécurité, nous apportons au débat une perspective des plus pertinentes : celles des victimes. De plus, nos positions sont fondées sur les études et l'avis des véritables experts en sécurité publique : les policiers, les experts en prévention du suicide et les intervenants qui luttent contre la violence conjugale.

Par la présente, nous aimerions vous communiquer nos attentes en lien avec la réforme de la *Loi sur les armes à feu*, une réforme qui fait partie de la plateforme électorale du Parti libéral et qui devrait être entamée d'ici la fin de l'année selon une déclaration récente¹ du ministre de la Sécurité publique.

Mais avant de parler de mesures spécifiques, il importe de souligner quelques constats en lien avec les risques associés aux armes à feu ainsi que l'impact des mesures adoptées par le passé, et qui l'ont été en grande partie suite aux efforts des familles de victimes des tragédies à l'École Polytechnique, au Collège Dawson et à l'Université Concordia.

¹ CPAC, 3 octobre 2017. http://polysesouvient.ca/images/TV_17_10_03_Scrum_RalphGoodale.ogv

Risques associés aux armes à feu

Les armes à feu sont conçues pour tuer. Seules, les armes à feu ne tuent pas, mais elles facilitent et rendent efficace l'acte de tuer (« *guns don't kill people; people with guns kill people* »). C'est un privilège de pouvoir en posséder, pas un droit, et ce privilège doit être encadré par des règles solides et entraîner une gamme de responsabilités.

En effet, la simple présence d'armes à feu dans une demeure augmente les risques de violence et d'intimidation pour les femmes et enfants qui y vivent.² Elle multiplie le risque d'homicide par trois³ et celui du suicide par cinq.⁴ Bien qu'on entende souvent dire qu'une personne déterminée trouvera un moyen pour se suicider, armée ou non, les recherches démontrent que l'accès aux armes est un facteur déterminant. Par exemple, bien que les femmes soient de 3 à 4 fois plus susceptibles de faire des tentatives, ce sont les hommes qui sont plus susceptibles de se suicider dû au fait que ces derniers choisissent plus souvent des méthodes plus létales – comme les armes à feu.⁵

Enfin, même si elles ne sont pas fréquemment impliquées dans des crimes, les armes d'assaut créent des risques démesurés pour l'ensemble de la population, conférant à un individu malintentionné la capacité de tuer des dizaines de personnes en à peine quelques minutes à l'aide d'une simple pression du doigt, en plus d'être en mesure de transpercer les équipements et dispositifs de protection des policiers. Le massacre à l'école Polytechnique et les tueries de policiers à l'aide d'armes et d'accessoires militaires témoignent clairement de l'énorme potentiel destructeur associé à l'accès des citoyens à ces armes.

En fait, les Canadiens ont été horrifiés par la succession de tueries de masse au sud de la frontière au cours des dernières semaines. Or, si on regarde d'un peu plus près les armes qui ont servi à faire autant de dégâts, on peut constater que la plupart des armes utilisées pour commettre ces aberrations sont également *légales pour possession privée au Canada*.

- **Tehama, Californie, 14 novembre 2017**: 5 décédés et 10 blessés à divers endroits, y compris une salve de 5 minutes sur une école primaire que le tueur a heureusement été incapable de pénétrer. Kevin Neal avait sur lui quatre armes, dont deux pistolets et deux fusils semi-automatiques de type **AR-15** (armes à autorisation restreinte au Canada).



Le modèle **AR-15** semble être l'arme de choix des tueurs de masse aux États-Unis (**Newtown, Connecticut, 2012** : 26 morts dont 20 enfants de moins de 7 ans; **Aurora, Colorado, 2012** : 12 morts;

² **Deborah Doherty, Jennie Hornosty**, *Exploring the Links: Firearms, Family Violence and Animal Abuse in Rural Communities*, 2008. http://guncontrol.ca/wp-content/uploads/2015/03/Family_Violence_Firearms_Animal_Abuse.pdf

³ "Keeping a gun in the home was strongly and independently associated with an increased risk of homicide (adjusted odds ratio, 2.7)", <http://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJM199310073291506>

⁴ "The presence of one or more guns in the home was found to be associated with an increased risk of suicide (adjusted odds ratio, 4.8)". **Arthur L. Kellermann, Frederick P. Rivara et al.**, "Suicide in the Home in Relation to Gun Ownership", *New England Journal of Medicine*, 1992; 327:467-472. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/1308093>

⁵ "Although men are more likely to die by suicide, females are 3-4 times more likely to attempt to end their lives. In addition, women are hospitalized 1.5 times more often than males for suicide related behaviors. This discrepancy may be due to the fact that females tend to use less immediately lethal methods." **Association canadienne pour la prévention du suicide**, *Suicide in Canada*. <https://www.suicideprevention.ca/understanding/suicide-in-canada/>

San Bernardino, Californie, 2015 : 14 morts) et avait également été utilisé en 1996 à **Port Arthur en Australie**, causant 35 morts et provoquant un resserrement du contrôle des armes.

- **Utherland Springs, Texas, 5 novembre 2017**: 26 décès et 20 blessés; toutes les victimes, âgées de 5 à 72 ans, se trouvaient dans une église Baptiste. Devin Patrick Kelley a utilisé une arme de type AR-15, soit une carabine **Ruger AR-556** semi-automatique (arme à autorisation restreinte au Canada⁶).

- **Las Vegas, 1^{er} octobre 2017**: La plus importante tuerie de masse aux États-Unis, avec 58 décès et plus de 500 blessés lorsque Stephen Paddock a ouvert le feu sur une foule qui assistait à un festival de musique; le tueur avait accumulé un arsenal d'environ 25 armes à feu, dont de nombreuses armes d'assaut *dont la plupart sont légales au Canada* (ex. **DDM4** - arme restreinte au Canada⁷).



DDM4 : légale au Canada

- On se rappelle également de la deuxième plus importante tuerie de masse aux États-Unis, soit le massacre dans une discothèque à **Orlando en Floride** le 12 juin 2016, qui a résulté en 49 morts et 28 blessés. Omar Mateen avait en sa possession une carabine **SIG Sauer MCX**, arme qui est également légale au Canada (arme restreinte⁸).



**Sig Sauer MCX :
légale au Canada**

Or, malgré les risques évidents associés aux armes d'assaut, la GRC continue d'approuver de nouveaux modèles pour vente sur le marché canadien malgré la promesse libérale d'éliminer ce type d'armes de nos rues⁹, y compris des versions non restreintes¹⁰ — ce qui veut dire qu'elles ne sont pas enregistrées, que personne ne sait qui en est propriétaire et qu'il n'est pas nécessaire de vérifier la validité du permis de possession de la personne à qui elles sont vendues.

**KEL-TEC RDB : ➔
légale au Canada**
**Approuvée par la GRC en
mai 2017 en tant
qu'arme non restreinte**



⁶ Publicité sur l'Internet, visionnée le 16 nov. 2017. <http://gonefishinshop.com/product/ruger-ar-556-5-56-nato-rifle-16-restricted/>

⁷ Publicité sur l'Internet, visionnée le 16 nov. 2017, <https://www.gotenda.com/shop/firearms/restricted-rifles/daniel-defense-m4-v7-pro-5-56-nato-18-s2w-barrel/>

⁸ <https://www.thestar.com/news/world/2016/06/15/semi-automatic-rifle-used-in-florida-mass-shooting-is-restricted-in-canada.html>

⁹ **Parti libéral du Canada**, plateforme électorale (arme à feu), <https://www.liberal.ca/fr/realchange/armes-a-feu/>

¹⁰ **Calibre Magazine**, "The Kel-Tec Is Coming to Canada... And It's Non-Restricted", 26 septembre 2017. <https://calibremag.ca/the-kel-tec-rdb-is-coming-and-its-non-restricted/>; publicité visionnée le 16 nov. 2017: <http://www.firearmsoutletcanada.com/kel-tec-rfb-308-win-18-5.html#.WhYSqjWnEkI>

Impacts des mesures sur les décès par balles

Pour ce qui est des progrès contre le mauvais usage des armes à feu, il importe de souligner ceux depuis la mise en œuvre des mesures contenues dans les lois C-17 (1991) et C-68 (1995), qui ont surtout introduit des contrôles sur les armes non restreintes. En effet, le taux d'homicides par ce type d'arme a radicalement diminué depuis l'entrée en vigueur de ces lois, alors que celui pour les meurtres par armes de poing, qui sont enregistrées depuis 1951, n'a pas affiché de tendance similaire.

Voici un survol de l'évolution des décès par armes parallèlement à la mise en œuvre de C-17 et C-68 :

- **Homicides:** Le taux d'homicides par armes d'épaule est passé de 0,41 (moyenne 1986-1990) à 0,10 (moyenne 2010-2014) par 100 000 habitants,¹¹ soit une baisse de plus de 75%.
- **Homicides conjugaux:** Le nombre de femmes tuées par armes à feu chaque année a diminué de 67 % entre 1996 et 2007 (soit 27 versus 9)¹².
Par le passé, les armes à feu (majoritairement des armes d'épaule¹³) étaient le moyen le plus utilisé lors de meurtres familiaux (soit plus du tiers d'entre eux¹⁴). Or, dix ans après la mise en œuvre de la loi C-68, la proportion des meurtres familiaux commis par armes à feu avait diminué à 1 sur 5¹⁵.
- **Suicides:** Le nombre de suicides par balles est passé de plus de 1000 par année (entre 1980 et 1993)¹⁶ à moins de 600 par année (entre 2005 et 2013)¹⁷.
- **Accidents:** Le nombre d'accidents mortels par armes à feu est passé de 60 ou plus par année (entre 1987 et 1991)¹⁸ à 20 ou moins (entre 2005 et 2013)¹⁹.

Impacts des mesures sur le nombre de propriétaires et d'armes

L'encadrement de la possession d'arme à feu cherche entre autres à favoriser la possession responsable d'armes à feu en limitant leur possession aux personnes qui manifestent un intérêt sérieux pour la chasse ou le tir sportif et qui acceptent consciemment les consignes de sécurité en lien avec leur entreposage, transport et usage. Il était donc prévisible que les mesures nouvellement introduites en 1991 et 1995 aient eu pour effet de convaincre de nombreux propriétaires moins sérieux à délaisser leurs armes plutôt que de faire les démarches nécessaires et de se conformer aux diverses consignes.

Par conséquent, le nombre d'octrois de certificats d'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF - jusqu'en 1999) ainsi que le nombre d'octrois de (nouveaux) permis de possession d'armes à feu (PPA) ont diminué d'année en année au fur et à mesure que les nouvelles mesures ont été mises en œuvre.²⁰

¹¹ **Statistique Canada**, « Graphique 4 Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon certains types d'arme à feu, Canada, 1984 à 2014 », 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244/c-g/desc/desc04-fra.htm>

¹² **Statistique Canada**, « Section 5 : Feuillet d'information — Les homicides dans la famille », *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, consulté le 14 mars 2016. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2009000/part-partie5-fra.htm>

¹³ **Statistique Canada**, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2009. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2009000-fra.pdf>

¹⁴ **Statistique Canada**, *Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000, 2002*. <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/0050285-002-XIF.pdf>

¹⁵ **Statistique Canada**, *Victimes d'homicides aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, selon la cause du décès, Canada, 2000 à 2010*, consulté le 14 mars 2016. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11643/c-g/desc/desc02-8-fra.htm>

¹⁶ **Ministère de la Justice du Canada**, *Firearm Statistics Updated Tables*, 2006. http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/crime/rr06_2/rr06_2.pdf

¹⁷ **Statistique Canada** (CANSIM), *Deaths and mortality rate, by selected grouped causes, age group and sex, Canada – annual*. http://polysesouvient.ca/Documents/STAT_17_11_15_CANSIM_102_0551_Suicides_Accidents_Firearms_2000_2013.pdf

¹⁸ **Ministère de la Justice du Canada**, *Firearm Statistics Updated Tables*, 2006. http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/crime/rr06_2/rr06_2.pdf

¹⁹ **Statistique Canada** (CANSIM), *Deaths and mortality rate, by selected grouped causes, age group and sex, Canada – annual*. http://polysesouvient.ca/Documents/STAT_17_11_15_CANSIM_102_0551_Suicides_Accidents_Firearms_2000_2013.pdf

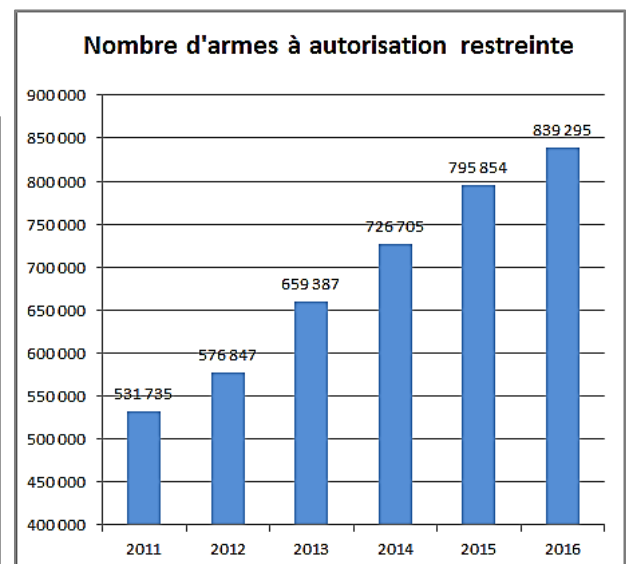
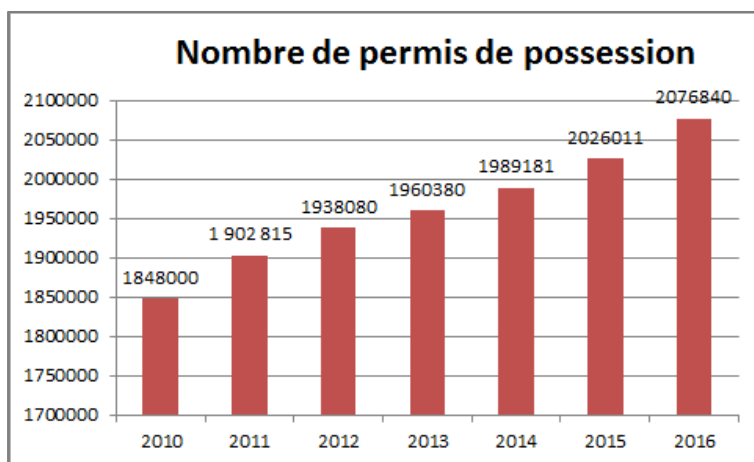
²⁰ **Ministère de la Justice du Canada**, *Firearm Statistics Updated Tables*, 2006, tables 4 et 5. http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/crime/rr06_2/rr06_2.pdf

Pareillement, le nombre d'armes restreintes au Canada est passé de plus d'un million (entre 1991 et 2001) à 600 000 (2004).²¹

En somme, au fur et à mesure que la possession d'armes se concentrait auprès des amateurs les plus sérieux, moins on observait des cas de mauvais usage d'armes à feu. Ce constat est parfaitement cohérent avec le consensus scientifique selon lequel un plus grand nombre d'armes à feu se traduit par un plus grand nombre de blessures, de suicides et de meurtres évitables ... et vice-versa²².

Renversement de tendances : nombre d'armes et de propriétaires

Or, à partir de l'époque où le gouvernement s'est mis à décréter des amnisties pour le non-respect de certaines dispositions majeures, démanteler l'enregistrement des armes d'épaule, favoriser la prolifération des armes d'assaut et affaiblir d'autres dispositions de sécurité, le nombre de permis de possession n'a cessé d'augmenter — atteignant un niveau record en 2016.²³ Le nombre de permis pour des armes à autorisation restreinte, qui incluent de plus en plus de modèles d'armes d'assaut, a aussi drastiquement augmenté, soit de près de 50% en cinq ans^{24,25}.



Renversement des tendances : homicides par balles

Pour ce qui est de la tendance la plus importante dans ce débat, soit le nombre et le taux de décès par balles, les statistiques sur les accidents et les suicides ne sont pas facilement disponibles. Cependant, la plus récente version de la publication *Juristat* de Statistique Canada confirme une tendance à la hausse des homicides par armes à feu suivant les affaiblissements de la loi à partir de 2012, soit

²¹ **Ministère de la Justice du Canada**, *Firearm Statistics Updated Tables*, 2006, table 3. http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/crime/rr06_2/rr06_2.pdf

²² **Harvard Injury Control Research Center**, *Homicide*, <https://www.hsph.harvard.edu/hicrc/firearms-research/guns-and-death/>; *Suicide*, <https://www.hsph.harvard.edu/hicrc/firearms-research/gun-ownership-and-use/>; *Accidents*, <https://www.hsph.harvard.edu/hicrc/firearms-research/gun-threats-and-self-defense-gun-use/>

²³ **Gendarmerie royale du Canada**, rapports du commissaire aux armes à feu de 2010 à 2015; Rapport du Commissaire aux armes à feu, 2016. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/rapport-du-commissaire-aux-armes-a-feu-2016>

²⁴ "The number of restricted firearms — a category made up predominantly of handguns — owned by Canadians has shot up nearly 50 per cent over the last five years, climbing to 795,854 in 2015 from just under 532,000 in 2011." **The Spectator**, "Restricted firearms owned by Canadians rose 50 per cent over the last five years", 20 novembre 2016. <http://www.thespec.com/news-story/6976744-restricted-firearms-owned-by-canadians-rose-50-per-cent-over-the-last-five-years/>

²⁵ "More and more Canadians own handguns — restricted handguns owned by individuals increased by 46 per cent in just five years, from 467,146 in 2012 to 684,152 in early 2017." **Global News**, "After the 2015 federal election, Canadian handgun sales broke records", 6 avril 2017. <http://globalnews.ca/news/3356614/after-the-2015-federal-election-canadian-handgun-sales-broke-records/>

- l'adoption en 2012 du projet de loi C-19 abolissant l'enregistrement des armes non restreintes, la vérification obligatoire du permis d'un acheteur et les registres de vente pour ces armes,
- et l'adoption en 2015 du projet de loi C-42 affaiblissant les contrôles sur le transport d'armes restreintes, augmentant l'accès aux armes d'assaut et permettant à des milliers de propriétaires d'acquérir de nouvelles armes sans jamais avoir fait l'objet d'enquêtes (transformation des permis de possession seulement — détenus par ceux qui possédaient des armes avant 1995 — en permis de possession et d'acquisition).

En effet, selon les dernières données de Statistique Canada²⁶, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté en nombre et en taux pour la troisième année consécutive (2014, 2015 et 2016). Le nombre d'homicides commis avec une arme à feu a augmenté de 19% en 2014 par rapport à l'année précédente, de 14% en 2015 et de 25% en 2016, pour une augmentation globale de 70% en trois ans. Le taux d'homicides par arme à feu a augmenté de 64% en trois ans et représente actuellement « le taux le plus élevé depuis 2005 ». Cette nouvelle tendance à la hausse arrive après une longue période de déclin qui a commencé en 1991 et a atteint son plus bas niveau en 40 ans en 2013.²⁷

Année	Nombre d'homicides par armes à feu	Taux d'homicides par armes à feu (par 100 000 habitants)
2011 – dernière année complète de la mise en œuvre de C-17 et C-68	158	0,46
2012 – adoption du C-19	172	0,49
2013 – première année sans contrôles sur les armes d'épaule (enregistrement)	131	0,37
2014	156	0,44
2015 – adoption du C-42	178	0,55
2016	223	0,61

Pour la première fois depuis 2012, les tueries par balles en 2016 constituaient la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide au Canada (38 %), dépassant les armes pointues (30 %).

Il importe donc, d'une perspective de sécurité publique, de renverser l'ensemble des tendances depuis les affaiblissements législatifs des dernières années afin de retrouver et maintenir les progrès observés en termes de réduction de décès et de crimes suite aux réformes de 1991 et 1995.

Sommaire des mesures réclamées

Les mesures que nous réclamons visent à favoriser la sécurité publique et à protéger davantage la population contre les risques évitables que représentent les armes à feu. Le contrôle des armes n'est pas une solution miracle qui va empêcher tous les drames commis à l'aide d'armes à feu. *Il s'agit de réduire les*

²⁶ Statistique Canada, Juristat 2012, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11882-fra.htm#a4> ; Juristat 2013, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14108-fra.htm#a4> et <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14108/c-g/desc/desc04-fra.htm> ; Juristat 2014, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244-fra.htm#a4> ; Juristat 2015, <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14668-fra.htm> ; Juristat 2016, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/54879-fra.htm>

²⁷ "Par suite de la diminution des homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu, le taux de ces homicides en 2013, qui s'établissait à 0,37 pour 100 000 habitants, était le plus faible enregistré dans le cadre de l'Enquête sur les homicides depuis le début de la collecte de données comparables en 1974". Statistique Canada, Juristat 2013, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14108-fra.htm> et <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14108/c-g/desc/desc04-fra.htm>

probabilités de voir des armes tomber entre les mains de personnes réputées instables mentalement ou malintentionnées, de manière à ce que les agressions ou les tentatives de suicide se soldent par des blessures plutôt que par des décès.

(Il est certain que PolySeSouvient souhaite toujours voir réinstauré l'enregistrement de toutes les armes au niveau fédéral. Or, compte tenu des déclarations répétées du gouvernement à l'effet qu'il n'est pas question de réintroduire cette mesure, nous l'avons écarté de la présente liste de recommandations.)

RECOMMANDATIONS

1. Resserer les critères d'éligibilité et renforcer le processus de dépistage des candidats pour l'obtention, le renouvellement et le maintien du permis de possession
2. Interdire toute stratégie de marketing qui encourage l'inscription multiple en lien avec les formations de maniement sécuritaire
3. Renforcer les mesures entourant la vente et le transfert d'une arme à feu, dont la vérification obligatoire de la validité du permis d'un acheteur potentiel
4. Rétablir le pouvoir discrétionnaire des contrôleurs provinciaux et la pleine autorité de la GRC en lien respectivement avec l'imposition de conditions de sécurité additionnelles associées à l'octroi de permis et avec la classification des armes à feu selon les critères de la loi
5. Réinstaurer certains contrôles associés à la vente d'armes non restreintes, dont la tenue d'inventaires et de registres de ventes chez les commerçants ainsi que l'obligation de signaler aux autorités les ventes privées
6. Réinstaurer les permis de transport d'armes restreintes afin qu'ils précisent les lieux spécifiques où est autorisée la présence de l'arme
7. Veiller à ce que les armes d'assaut, soit celles conçues pour tuer des humains, soient interdites une fois pour toutes
8. Réviser les dispositions concernant les chargeurs à grande capacité de manière à éliminer une importante échappatoire et à imposer une réelle limite de 5 ou 10 cartouches pour les armes non restreintes et restreintes respectivement
9. Ratifier les accords internationaux visant à lutter contre le trafic d'armes

Nous sommes convaincus que ces demandes sont raisonnables et tout à fait cohérentes avec une société fondée sur la paix, l'ordre et la bonne gouvernance. Nous espérons donc pouvoir compter sur vous pour défendre ces mesures en vue de prioriser l'intérêt public et non ceux d'une minorité bruyante qui s'oppose au contrôle des armes.

Sincèrement,

Heidi Rathjen, B.Ing., Dr.h.c., LLD, C.S.M
Coordonnatrice

Nathalie Provost, B.Ing. MB
Membre et porte-parole